

Duplicata
GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

R E C E P I S S E D E D E P O T

66 BOULEVARD GAMBETTA
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
TEL MINITEL : 08.36.29.22.22 TEL MINITEL : 08.36.29.11.11

CABINET BARRANDON EXPERTISE COMPTABLE

1 PLACE F.ROOSEVELT

87000 LIMOGES

V/REF :
N/REF : 71 B 56 / A-812

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 21/04/97, SOUS LE NUMERO A-812,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/01/97
UTILISATION DE NOMS COMMERCIAUX PAR LA SOCIETE

... CONCERNANT LA SOCIETE
A. ROULAUD ET FILS
SOCIETE ANONYME
LE BOURG
ROUTE DE LIMOGES
87310 ST LAURENT SUR GORRE

R.C.S LIMOGES B 771 500 568 (71 B 56)

LE GREFFIER



SA A ROULAUD ET FILS
Société Anonyme
Au capital de 3.000.000 francs
Siège social : ROUTE DE LIMOGES

87310 ST LAURENT SUR GORRE

R.C.S. LIMOGES B 771 500 568

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 JANVIER 1997**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix sept

le 3 Janvier

Au siège social, à ST LAURENT SUR GORRE

Les administrateurs de la Société SA A ROULAUD ET FILS se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, ROULAUD MICHEL.

Sont présents et ont émarqué le registre de présence :

.ROULAUD André

.ROULAUD Jeanine

.ROULAUD Michel

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

ROULAUD MICHEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Utilisation de noms commerciaux par notre société.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'organisation commerciale et publicitaire de la société et pour segmenter les différents marchés, il est nécessaire d'utiliser différents noms commerciaux en complément de notre raison sociale qui ne doit pas changer.

A.R. M.R. J.R.

Monsieur Le Président propose l'utilisation des noms commerciaux suivants :

- TRANSPORTS A. ROULAUD ET FILS
- TRANSPORTS ROULAUD.

Après en avoir discuté, le Conseil d'Administration a voté la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'utilisation de noms commerciaux à des fins commerciales et publicitaires et décide l'adoption des noms commerciaux suivants en complément de la raison sociale qui reste inchangée :

- TRANSPORTS A.ROULAUD ET FILS
- TRANSPORTS ROULAUD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par tous les administrateurs.

ROULAUD Michel

Lu et approuvé
Roulaud

ROULAUD André

Lu et approuvé
Roulaud

ROULAUD Jeanine

Lu et approuvé
Roulaud